



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



50^e CONSEIL DIRECTEUR

62^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL

Washington, D.C., É-U, du 27 septembre au 1^{er} octobre 2010

CD50.R3 (Fr.)
ORIGINAL : ANGLAIS

RESOLUTION

CD50.R3

ÉLECTION DE TROIS ÉTATS MEMBRES AU COMITÉ EXÉCUTIF AU TERME DES MANDATS DE LA BOLIVIE, DU MEXIQUE ET DU SURINAME

LE 50^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant à l'esprit les dispositions des articles 9.B et 15.A de la Constitution de l'Organisation panaméricaine de la Santé ;

Considérant que les États-Unis d'Amérique, la Grenade et le Pérou ont été élus pour faire partie du Comité exécutif au terme des mandats de la Bolivie, du Mexique et du Suriname,

DÉCIDE :

1. De déclarer que les États-Unis d'Amérique, la Grenade, et le Pérou ont été élus pour faire partie du Comité exécutif pour une période de trois ans.
2. De remercier la Bolivie, le Mexique et le Suriname pour les services rendus à l'Organisation au cours des trois dernières années par leurs représentants au sein du Comité exécutif.

(Cinquième réunion plénière, le 29 septembre 2010)